



N° 19.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

L'an deux mille dix-neuf le 27 du mois de NOVEMBRE.

09h30 heures s'est réuni le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

Dûment convoqué Salle du Conseil à la Communauté de communes, 16 rue de l'Innovation, à Fontenay le Comte le : 12 Novembre 2019

PRESENTS :**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ALAIN BIENVENU	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU LANGON
YVES BILLAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ
MICHEL BIRE	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE FONTENAY LE COMTE
MARIE-THERESE FROMAGET	DELEGUEE TITULAIRE	MAIRE MARSAIS-STE-RADEGONDE
LUDOVIC HOCBON	DELEGUE TITULAIRE	ADJOINT VILLE DE FONTENAY LE COMTE
ALAIN REMAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU POIRE SUR VELLUIRE
MICHEL TAPON	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE, MAIRE DE SERIGNE
ANDRE BARBIER	DELEGUE SUPPLEANT	ADJOINT AU MAIRE DE PISSOTTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

PIERRE BERTRAND	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE MAILLE
BERNARD BORDET	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DU MAZEAU
DANIEL DAVID	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BENET
STEPHANE GUILLON	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BOUILLE COURDAULT
ADELINE POUPLIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	CONSEILLERE MUNICIPALE DE LIEZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

JOSEPH BONNEAU	DELEGUE TITULAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DE LA CHATAIGNERAIE
LOUIS MARIE BRIFFAUD	DELEGUE TITULAIRE	MAIRE DE BREUIL BARRET
VALENTIN JOSSE	DELEGUE TITULAIRE	PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, MAIRE DE MOUILLERON SAINT GERMAIN

Y ASSISTENT :

M. THIERRY DURAND, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FONTENAY VENDEE
 MME KARINE GAUTREY DIRECTRICE ADJOINTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE
 MME SABRINA PHELIPEAU, CHARGE DE MISSION LEADER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.

11 – ARRET DU PROJET SCOT DU SUD EST VENDEE

Suite aux étapes du diagnostic, du PADD, et du DOO, il convient de procéder conformément aux dispositions légales à l'arrêt du SCoT. Me Président fait présentation de la note de synthèse préalable au débat et à la délibération d'arrêt du SCoT.

Le Président du Syndicat propose aux membres du COMITÉ SYNDICAL :

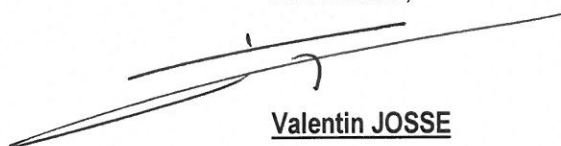
- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **D'ARRETER** le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et l'ensemble de ses pièces constitutives tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **DE TRANSMETTRE** pour avis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consulté sur ce projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION 19.31)

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **D'ARRETER** le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et l'ensemble de ses pièces constitutives tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **DE TRANSMETTRE** pour avis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consulté sur ce projet.
- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue, du débat d'orientation budgétaire 2020 sur les propositions présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Fontenay le Comte
Le 27 Novembre 2019

Le Président,



Valentin JOSSE